



La situation linguistique dans le secteur de l'éducation en 1997-1998

ISSN : 1480-364X
 Code : 28-2706

Introduction

Le dernier bilan de la situation linguistique dans le secteur de l'éducation a été établi en 1996 par le Comité interministériel sur la situation de la langue française¹. Le portrait tracé par ce comité faisait état des progrès faits par le français à tous les ordres d'enseignement, jusqu'en 1994-1995. Trois années scolaires se sont écoulées depuis. Le présent bulletin propose une mise à jour jusqu'en 1997-1998 de quelques-unes des statistiques et de certains des indicateurs qui servaient de matière première au bilan de 1996 et offre en outre de nouveaux indicateurs, tel le taux de mobilité linguistique des élèves ainsi que des étudiants et des étudiantes allophones vers le français et vers l'anglais. Le texte qui suit se divise en trois parties, selon les ordres d'enseignement. La première partie est consacrée à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, dont les élèves sont directement visés par les dispositions du chapitre VIII de la Charte de la langue française et par sa réglementation. Les deuxième et troisième parties portent respectivement sur l'enseignement collégial et sur l'enseignement universitaire. Bien que ces ordres d'enseignement ne soient pas touchés par la Charte, il est intéressant d'y analyser les choix linguistiques des élèves de même que des étudiants et des étudiantes allophones.

L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire

En 1976-1977, un an avant l'entrée en vigueur de la Charte de la langue française, la proportion d'enfants de l'éducation préscolaire et les élèves du primaire et du secondaire (secteur des jeunes) qui étudiaient en français s'établissait à 83,4 p. 100 et la proportion d'élèves qui étudiaient en anglais était de 16,6 p. 100. En 1997-1998, la proportion d'élèves étudiant en français s'établit à 90,0 p. 100, tandis que la proportion d'élèves étudiant en anglais est de 10,0 p. 100; cette répartition est la même depuis 1989-1990.

Comme l'indique le **tableau 1**, le nombre d'élèves étudiant en anglais s'établit à 114 267 en 1997-1998. Cela représente 45 p. 100 de l'effectif de 1971-1972 qui était de 256 251. La baisse a été particulièrement importante de 1976-1977 à 1986-1987. Depuis, l'effectif a été relativement stable. On observe même une augmentation, légère mais régulière, depuis 1991-1992. Quant à l'effectif scolaire qui étudie en français, il a diminué lui aussi, mais de façon moins marquée. En 1997-1998, le nombre d'élèves étudiant en français est de 1 033 879, soit 75 p. 100 de l'effectif de 1971-1972, qui était de 1 378 788.

La diminution de l'effectif scolaire qui étudie en anglais s'explique principalement par les critères d'accès à l'enseignement en anglais définis par la Charte de la langue française et par des facteurs démographiques (baisse du nombre de naissances et solde migratoire négatif) et scolaires (abolition de la septième année du primaire)². Du côté de l'école francophone, la diminution des années 70 est essentiellement attribuable à la chute du nombre de naissances et à l'abolition de la septième année du primaire. La stabilité observée depuis le début des années 80 s'explique par l'apport d'élèves allophones qui, comme nous le verrons plus loin, s'inscrivaient très majoritairement à l'enseignement en anglais avant l'entrée en vigueur de la Charte de la langue française.

1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Le français, langue commune. Enjeu de la société québécoise*, Québec, Ministère de la Culture et des Communications, 1996.
2. Le Comité interministériel sur la situation de la langue française propose les estimations suivantes : 54 p. 100 de la diminution de l'effectif à l'école anglophone de 1976-1977 à 1994-1995 est attribuable aux dispositions d'accès à l'école anglophone de la Charte de la langue française, 41 p. 100 à des facteurs démographiques et scolaires et 5 p. 100 à l'augmentation du choix volontaire de l'enseignement en français des élèves admissibles à l'enseignement en anglais. Ces données proviennent de : GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 1996, p. 134-136.

Le tableau 1 contient aussi des données pour la région de Montréal. En 1997-1998, le nombre d'élèves qui étudient en anglais est de 61 175, ce qui représente 40 p. 100 de l'effectif de 1971. L'effectif des écoles anglophones est cependant stable depuis 1991-1992. Du côté francophone, l'effectif scolaire de 1997-1998 s'établit à 177 641, soit 65 p. 100 de l'effectif de 1971-1972. Le nombre d'élèves des écoles francophones est stable depuis 1981-1982.

Tableau 1
Évolution du nombre d'élèves du secteur des jeunes, de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, selon la langue d'enseignement, ensemble du Québec et région de Montréal, de 1971-1972 à 1997-1998

Année scolaire	Élèves étudiant en anglais		Élèves étudiant en français	
	Nombre	Indice (1971-1972 = 100)	Nombre	Indice (1971-1972 = 100)
Ensemble du Québec				
1971-1972	256 251	100	1 378 788	100
1976-1977	236 588	92	1 186 102	88
1981-1982	155 585	61	1 026 951	76
1986-1987	120 818	47	1 021 105	76
1991-1992	111 391	43	1 035 358	77
1994-1995	111 466	43	1 036 202	75
1995-1996	112 947	44	1 038 192	75
1996-1997	113 267	44	1 037 112	75
1997-1998	114 267	45	1 033 879	75
Montréal				
1971-1972	154 338	100	271 753	100
1976-1977	138 144	90	214 876	79
1981-1982	90 898	59	177 704	65
1986-1987	69 667	45	175 776	65
1991-1992	61 955	40	172 762	64
1994-1995	60 832	39	176 074	65
1995-1996	60 934	39	176 391	65
1996-1997	60 549	39	177 257	65
1997-1998	61 175	40	177 641	65

Source : Ministère de l'Éducation, Direction des statistiques et des études quantitatives, fichiers Élèves-standard et Sommaire de l'école.

Le **tableau 2** présente l'évolution du nombre d'élèves qui étudient en français selon le groupe linguistique. La proportion d'élèves francophones qui étudient en français a très peu bougé depuis l'entrée en vigueur de la Charte de la langue française ; en 1997-1998, cette proportion est de 98 p. 100 pour l'ensemble du Québec et de 97 p. 100 à Montréal. Par ailleurs, on observe une augmentation de la proportion d'anglophones qui étudient en français : de 1976-1977, à la veille de l'entrée en vigueur de la Charte de la langue française, à 1997-1998, cette proportion est passée de 8 à 18 p. 100 pour l'ensemble du Québec et de 7 à 17 p. 100 pour Montréal. Cependant, c'est dans le cas des allophones que le changement est le plus spectaculaire. Alors qu'à peine 20 p. 100 des allophones étudiaient en français en 1976-1977, cette proportion atteint 80 p. 100 en 1997-1998, après vingt ans d'application de la Charte de la langue française. À Montréal, cette proportion est passée de 15 à 79 p. 100. Alors que le nombre de francophones étudiant en français a diminué de 1971-1972 à 1997-1998 et que le nombre d'anglophones est demeuré relativement stable, le nombre d'allophones a augmenté de façon très importante. C'est cette évolution qui explique la stabilité de l'effectif des écoles francophones depuis le début des années 80.

Ces déplacements ont évidemment modifié sensiblement la composition linguistique des écoles francophones, particulièrement dans la région de Montréal qui regroupe la grande majorité des allophones et des anglophones du Québec. En 1976-1977, la population des écoles francophones de Montréal se composait de 94 p. 100 de francophones, de 3 p. 100 d'anglophones et de 3 p. 100 d'allophones. En 1997-1998, on y trouve 63 p. 100 de francophones, 5 p. 100 d'anglophones et 32 p. 100 d'allophones.

Tableau 2
Nombre et pourcentage
d'élèves francophones,
anglophones et
allophones¹ qui étudient
en français au secteur
des jeunes, de
l'éducation préscolaire et
de l'enseignement
primaire et secondaire,
ensemble du Québec et
région de Montréal, de
1971-1972 à 1997-1998

Année scolaire	Élèves francophones		Élèves anglophones		Élèves allophones	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble du Québec						
1971-1972	1 351 212	98	17 924	10	9 652	15
1976-1977	1 158 822	98	14 233	8	13 047	20
1981-1982	975 897	99	18 708	16	28 595	43
1986-1987	953 050	99	17 781	18	45 197	64
1991-1992	951 220	99	16 414	17	62 995	76
1994-1995	943 481	99	16 414	17	71 329	79
1995-1996	942 884	99	16 970	18	72 963	80
1996-1997	939 769	99	17 439	18	75 165	80
1997-1998	935 490	98	17 475	18	75 567	80
Montréal						
1971-1972	256 535	95	9 783	10	5 435	10
1976-1977	201 558	96	6 659	7	6 659	15
1981-1982	146 632	97	10 051	16	20 929	40
1986-1987	130 175	98	9 992	18	35 467	63
1991-1992	117 233	98	8 153	16	47 323	75
1994-1995	113 443	97	8 304	16	54 283	79
1995-1996	112 315	97	8 421	16	55 608	79
1996-1997	111 149	97	8 734	17	57 308	79
1997-1998	111 078	97	8 802	17	57 710	79

1. Les groupes linguistiques sont définis par la langue maternelle des élèves. Les élèves allophones sont les élèves qui ont déclaré une langue maternelle autre que le français, l'anglais ou une langue autochtone.

Source : Ministère de l'Éducation, Direction des statistiques et des études quantitatives, fichiers Élèves-standard et Sommaire de l'école.

Par ailleurs, une proportion non négligeable des élèves admissibles à l'enseignement en anglais en vertu de la Charte de la langue française étudie en français (**tableau 3**)¹. En 1997-1998, 12 665 élèves, sur un total de 121 100 élèves admissibles à l'enseignement en anglais, étudient en français, soit 10,5 p. 100. Chez les francophones, la proportion d'élèves admissibles à l'enseignement en anglais qui étudient en français se situe à 29,4 p. 100; elle est de 6,5 p. 100 chez les anglophones et de 7,2 p. 100 chez les allophones. Au cours des années 80, ces proportions avaient augmenté dans tous les groupes linguistiques, contribuant ainsi à la diminution de l'effectif des écoles anglophones. Chez les francophones et les anglophones, elles ont quelque peu diminué au début des années 90, pour se stabiliser depuis 1994-1995. C'est chez les allophones que l'augmentation a été la plus importante : de 3,0 p. 100 qu'elle était en 1983-1984, la proportion d'élèves allophones admissibles à l'enseignement en anglais optant pour l'école francophone est passée à 7,3 p. 100 en 1994-1995 et est demeurée stable depuis lors. Montréal a connu sensiblement la même évolution.

Le taux de mobilité linguistique constitue une façon de mesurer l'effet de la fréquentation croissante de l'école francophone sur l'intégration linguistique des allophones à la majorité francophone. Ce taux mesure le pourcentage de personnes d'une langue maternelle donnée qui déclarent une autre langue d'usage à la maison. Comme l'indique le **tableau 4**, en 1983-1984, le taux de mobilité des élèves allophones était de 5,7 p. 100 vers le français et de 21,5 p. 100 vers l'anglais. L'égalité a été atteinte en 1994-1995, alors que le taux de mobilité linguistique vers le français était 12,8 p. 100 et celui vers l'anglais, de 12,7 p. 100. Depuis 1995-1996, le taux de mobilité linguistique vers le français dépasse celui vers l'anglais, s'établissant à 15,2 p. 100 en 1997-1998 contre 13,3 p. 100 vers l'anglais. De plus, l'écart entre les deux taux n'a cessé de croître, en faveur du français, pendant cette période; la proportion de la mobilité totale qui se fait vers le français est passée de 50,2 p. 100 en 1994-1995 à 53,3 p. 100 en 1997-1998.

1. Les chiffres de cette section excluent les élèves de langue maternelle autochtone et les élèves admissibles à l'enseignement en anglais en vertu de la clause de séjour temporaire.

Tableau 3
Nombre et pourcentage d'élèves francophones, anglophones et allophones¹ admissibles à l'enseignement en anglais² de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire qui étudient en français, ensemble du Québec et région de Montréal, de 1983-1984 à 1997-1998

Année scolaire	Élèves francophones		Élèves anglophones		Élèves allophones		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble du Québec								
1983-1984	4 013	28,4	7 325	7,8	960	3,0	12 298	8,8
1986-1987	3 842	30,4	7 510	8,5	1 371	5,3	12 723	10,0
1991-1992	4 315	30,5	5 466	6,6	1 289	6,7	11 070	9,5
1994-1995	4 944	29,9	5 311	6,4	1 326	7,3	11 581	9,9
1995-1996	5 138	29,5	5 267	6,3	1 322	7,3	11 727	9,9
1996-1997	5 534	29,4	5 349	6,5	1 312	7,2	12 195	10,2
1997-1998	5 936	29,4	5 366	6,5	1 363	7,2	12 665	10,5
Montréal								
1983-1984	1 302	29,0	5 035	9,7	747	2,8	7 084	8,6
1986-1987	1 303	33,2	5 080	10,2	1 131	5,3	7 514	10,0
1991-1992	1 227	31,5	2 656	5,9	1 017	6,5	4 900	7,6
1994-1995	1 261	30,2	2 560	5,7	1 026	7,1	4 847	7,7
1995-1996	1 337	30,7	2 542	5,7	1 020	7,0	4 899	7,7
1996-1997	1 349	30,2	2 556	5,8	1 007	6,9	4 912	7,8
1997-1998	1 463	31,3	2 515	5,7	1 052	7,0	5 030	7,9

1. Les groupes linguistiques sont définis par la langue maternelle des élèves. Les élèves allophones sont les élèves qui ont déclaré une langue maternelle autre que le français, l'anglais ou une langue autochtone.

2. Seuls les élèves présents au 30 septembre de l'année scolaire au secteur des jeunes sont comptés. Les élèves admis à l'enseignement en anglais en vertu de la clause de séjour temporaire sont exclus de ce tableau.

Source : Ministère de l'Éducation, Direction des statistiques et des études quantitatives, fichiers Élèves-standard.

Tableau 4
Taux de mobilité linguistique des élèves allophones¹ du secteur des jeunes, de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, ensemble du Québec et région de Montréal, de 1983-1984 à 1997-1998, (en %)

Année scolaire	Mobilité vers le français (%)	Mobilité vers l'anglais (%)	Mobilité totale (%)	Proportion de la mobilité totale qui se fait vers le français (%)	Nombre d'élèves allophones
Ensemble du Québec					
1983-1984	5,7	21,5	27,2	21,0	65 875
1986-1987	8,9	16,8	25,7	34,6	70 429
1991-1992	11,2	13,2	24,4	45,9	82 503
1994-1995	12,8	12,7	25,5	50,2	89 816
1995-1996	13,1	12,8	25,9	50,2	91 578
1996-1997	14,3	12,8	27,1	52,8	94 031
1997-1998	15,2	13,3	28,5	53,3	94 920
Montréal					
1983-1984	4,6	24,9	29,5	15,6	52 322
1986-1987 ²	9,1	19,0	28,1	32,4	56 525
1991-1992	10,7	14,7	25,4	42,1	63 231
1994-1995	12,0	13,6	25,6	46,9	69 140
1995-1996	12,6	13,5	26,1	48,3	70 475
1996-1997	14,1	13,5	27,6	51,1	72 289
1997-1998	15,0	13,9	28,9	51,9	73 175

1. Les élèves allophones sont les élèves qui ont déclaré une langue maternelle autre que le français, l'anglais ou une langue autochtone.

2. L'augmentation du taux de mobilité linguistique vers le français de 1983 à 1986 s'explique par un effort particulier de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) pour mieux identifier la langue maternelle et la langue d'usage des élèves à compter de 1985.

Source : Ministère de l'Éducation, Direction des statistiques et des études quantitatives, fichiers Élèves-standard.

On observe la même évolution à Montréal, bien que le phénomène soit plus lent. En effet, il a fallu attendre en 1996-1997 pour que le taux de mobilité vers le français dépasse celui vers l'anglais. En 1997-1998, le taux de mobilité vers le français s'établit à 15,0 p. 100, tandis que celui vers l'anglais est de 13,9 p. 100.

L'enseignement collégial

L'augmentation de la fréquentation des écoles francophones par les nouveaux élèves arrivés au Québec depuis l'entrée en vigueur de la Charte de la langue française a-t-elle eu un effet sur le choix que ces personnes font lors de leur passage à l'enseignement collégial, là où les règles d'accès à l'enseignement en anglais de la Charte ne s'appliquent pas ?

À l'automne 1980, 81,5 p. 100 des élèves de l'enseignement collégial ordinaire inscrits à un programme menant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) étudiaient en français, 16,8 p. 100 le faisaient en anglais et 1,6 p. 100 se trouvaient dans des établissements où l'enseignement se donnait en français et en anglais. À l'automne 1997, le nombre d'élèves de l'enseignement ordinaire inscrits à un programme menant à l'obtention d'un DEC est de 173 943. La proportion d'élèves qui étudient en français a légèrement augmenté et s'établit à 83,9 p. 100, tandis que 15,1 p. 100 des élèves étudient en anglais et 1,0 p. 100 se trouvent dans des établissements d'enseignement collégial donnant l'enseignement dans les deux langues. Cette répartition est stable depuis 1993.

Le **tableau 5** présente l'évolution des nouvelles inscriptions à l'enseignement collégial selon la langue maternelle des élèves et selon la langue d'enseignement choisie au collégial. Au total, 95 p. 100 des francophones et des anglophones étudient dans leur langue maternelle. Quant aux allophones, leur situation s'est modifiée de façon importante au cours de la période observée. La proportion d'allophones qui choisissent d'étudier en français a triplé de 1981 à 1994, passant de 15,6 à 45,5 p. 100. Cependant, cette proportion a quelque peu reculé jusqu'en 1997, s'établissant alors à 42,8 p. 100. Des données provisoires pour l'automne 1998 font état d'une légère augmentation par rapport à 1997 : la proportion d'allophones qui se sont inscrits à l'enseignement en français est passée à 43,1 p. 100.

Qu'en est-il par ailleurs des allophones qui ont étudié en français au secondaire ? Dans le **tableau 6**, les nouveaux inscrits allophones à l'enseignement collégial sont répartis selon la dernière langue d'enseignement déclarée au secondaire. Depuis 1987, on observe une diminution constante de la proportion d'allophones qui ont étudié en français au secondaire et qui optent pour le français à l'enseignement collégial. On observe même une baisse de 57,2 à 57,0 p. 100 de 1997 à 1998, ce qui semble contredire l'augmentation observée pour l'ensemble des allophones (tableau 5). En fait, la hausse de 42,8 à 43,1 p. 100 des allophones qui optent pour le français au collégial n'est attribuable qu'à une diminution du poids relatif des nouveaux inscrits allophones qui ont étudié en anglais au secondaire. Or ces élèves choisissent presque tous d'étudier en anglais au collégial. Quand on tient compte de la langue d'enseignement au secondaire, on constate que la propension des allophones à choisir l'anglais augmente, peu importe leur passage par l'école secondaire francophone ou anglophone.

Une bonne partie des allophones qui s'inscrivaient au collégial en 1987 ou dans les années suivantes avaient connu le libre choix de la langue d'enseignement au primaire, par exemple parce que ces élèves avaient commencé leurs études avant l'entrée en vigueur des projets de loi 101 ou 22, ou parce qu'une soeur aînée ou un frère aîné avait déjà entrepris des études en anglais. Dans ce contexte, les allophones qui avaient étudié au secondaire en français étaient davantage portés à continuer en français au collégial, parce que c'était leur propre choix. Les allophones qui s'inscrivent au collégial en 1998 ont été presque tous soumis à la Charte de la langue française au primaire et au secondaire. Dans leur cas, les études primaires et secondaires en français ont constitué une obligation. Dès lors, il n'est pas surprenant que la proportion de ceux et celles qui choisissent l'enseignement collégial en français en 1998 soit plus faible qu'en 1987.

Tableau 5
Répartition des nouveaux inscrits¹ à l'enseignement collégial selon la langue d'enseignement, selon la langue maternelle², ensemble du Québec, automnes 1981 à 1998 (en %)

Langue maternelle	Année	Langue d'enseignement au collégial				Total (N)
		Français (%)	Anglais (%)	Français et anglais (%)		
Français	1981	96,5	2,9	0,5	41 261	
	1986	95,6	3,7	0,8	42 797	
	1991	96,3	3,1	0,6	40 369	
	1994	95,9	3,5	0,6	46 516	
	1995	95,6	4,0	0,5	46 464	
	1996	95,4	4,0	0,6	47 610	
	1997	94,7	4,8	0,5	43 661	
	1998 ³	94,7	4,8	0,5	43 409	
Anglais	1981	4,6	93,2	2,2	5 995	
	1986	5,9	92,2	1,9	5 834	
	1991	7,4	92,1	0,4	5 103	
	1994	5,8	94,1	0,1	4 864	
	1995	4,9	94,8	0,3	4 675	
	1996	4,8	95,0	0,1	4 681	
	1997	4,5	95,3	0,2	4 404	
	1998 ³	5,2	94,7	0,1	4 364	
Autre	1981	15,6	80,5	3,9	2 706	
	1986	28,3	69,6	2,1	4 084	
	1991	41,3	56,8	1,8	4 023	
	1994	45,5	53,1	1,4	4 184	
	1995	44,6	54,2	1,2	4 336	
	1996	43,3	55,6	1,1	4 564	
	1997	42,8	56,4	0,8	4 225	
	1998 ³	43,1	56,0	1,0	4 146	

1. Les nouveaux inscrits sont les élèves inscrits pour la première fois à un programme conduisant à un diplôme d'études collégiales (DEC) à l'enseignement ordinaire (excluant l'éducation des adultes).
2. La langue maternelle est la dernière langue maternelle déclarée à l'enseignement secondaire au secteur des jeunes. Les élèves dont on ne connaît pas la langue maternelle sont exclus de ce tableau. La catégorie de langue maternelle «Autre» comprend les élèves dont la langue maternelle n'est ni le français, ni l'anglais, ni une langue autochtone.
3. Ces données sont provisoires.

Source : Ministère de l'Éducation, Direction des statistiques et des études quantitatives, fichiers Banques historiques et SIGDEC.

Tableau 6
Répartition des nouveaux inscrits¹ allophones² de l'enseignement collégial selon la langue d'enseignement au secondaire et au collégial, ensemble du Québec, automnes 1987 à 1998 (en %)

Langue d'enseignement au secondaire	Année	Langue d'enseignement au collégial				Total (N)
		Français (%)	Anglais (%)	Français et anglais (%)		
Français	1987	81,5	17,7	0,8	1 548	
	1990	71,1	27,1	1,9	2 292	
	1993	65,1	33,3	1,6	2 962	
	1994	64,3	34,1	1,6	2 952	
	1995	61,4	37,2	1,4	3 145	
	1996	57,6	41,3	1,1	3 421	
	1997	57,2	41,8	1,0	3 146	
	1998 ³	57,0	41,9	1,1	3 132	
Anglais	1987	1,1	94,2	4,7	2 272	
	1990	0,6	97,3	2,0	1 725	
	1993	0,5	98,3	1,2	1 379	
	1994	0,2	98,7	1,1	1 232	
	1995	0,3	99,0	0,7	1 190	
	1996	0,5	98,2	1,2	1 135	
	1997	0,8	99,0	0,2	1 079	
	1998 ³	0,1	99,3	0,6	1 014	

1. Les nouveaux inscrits sont les élèves inscrits pour la première fois à un programme conduisant à un diplôme d'études collégiales (DEC) à l'enseignement ordinaire (excluant l'éducation des adultes).
2. La langue maternelle est la dernière langue maternelle déclarée à l'enseignement secondaire au secteur des jeunes. Les élèves dont on ne connaît pas la langue maternelle sont exclus de ce tableau. La catégorie de langue maternelle «Autre» comprend les élèves dont la langue maternelle n'est ni le français, ni l'anglais, ni une langue autochtone.
3. Ces données sont provisoires.

Sources : Ministère de l'Éducation, Direction des statistiques et des études quantitatives, fichiers Banques historiques et SIGDEC.

Le **tableau 7** présente l'évolution récente de la mobilité linguistique des élèves allophones inscrits à l'enseignement ordinaire au collégial. Contrairement à ce que l'on a observé au primaire et au secondaire, où plus de 70 p. 100 des élèves utilisent leur langue maternelle comme langue d'usage, à l'enseignement collégial plus de 80 p. 100 des élèves ont fait un transfert linguistique vers le français ou l'anglais. En 1991, 36,1 p. 100 des transferts se faisaient vers le français, tandis que 37,7 p. 100 avaient lieu vers l'anglais. Cette prédominance de l'anglais s'est maintenue jusqu'en 1994. L'égalité entre les transferts vers le français et ceux vers l'anglais a été atteinte en 1995. Depuis, le taux de mobilité vers le français dépasse celui vers l'anglais; en 1997, le taux de mobilité vers le français est de 46,8 p. 100 contre 40,0 p. 100 pour celui vers l'anglais. De plus, la proportion de la mobilité totale qui se fait vers le français ne cesse d'augmenter : elle est passée de 50,0 p. 100 en 1995 à 53,9 p. 100 en 1997.

Tableau 7
Taux de mobilité linguistique des élèves allophones¹ à l'enseignement collégial inscrits à l'enseignement ordinaire, ensemble du Québec, automnes 1991 à 1997 (en %)

Année	Mobilité vers le français (%)	Mobilité vers l'anglais (%)	Mobilité totale (%)	Proportion de la mobilité totale qui se fait vers le français (%)	Nombre d'élèves allophones
1991	36,1	37,7	73,8	48,9	13 112
1992	37,4	40,4	77,8	48,1	12 958
1993	38,7	41,6	80,3	48,2	13 793
1994	40,3	41,8	82,1	49,1	13 782
1995	41,6	41,4	83,2	50,0	13 574
1996	45,0	40,2	85,2	52,8	13 738
1997	46,8	40,0	86,8	53,9	12 965

1. La langue maternelle est celle qui a été déclarée à l'enseignement collégial. Les allophones sont les élèves dont la langue maternelle est différente du français et de l'anglais.

Source : Ministère de l'Éducation, Direction des statistiques et des études quantitatives, Banque historique du collégial.

L'enseignement universitaire

À l'automne 1997, le nombre d'étudiantes et d'étudiants québécois dans les universités du Québec est de 171 144; 82,4 p. 100 étudient en français et 17,6 p. 100 le font en anglais (**tableau 8**)¹. La proportion de l'effectif qui étudie en français a légèrement augmenté depuis 1988, alors qu'elle s'établissait à 81,2 p. 100.

Par ailleurs, l'automne 1997, 94,3 p. 100 des francophones et 93,3 p. 100 des anglophones étudient dans leur langue maternelle. Ces proportions n'ont pas varié depuis 1988. Quant aux allophones, leur choix est majoritairement, une université anglophone : en 1997, 52,0 p. 100 des étudiants et des étudiantes allophones étudient en anglais. La situation a cependant fortement évolué en faveur du français depuis dix ans. En 1988, 38,2 p. 100 des allophones choisissaient une université francophone, tandis qu'en 1997 cette proportion est de 48,0 p. 100, une augmentation de presque dix points de pourcentage.

Quant aux pratiques linguistiques des étudiantes et des étudiants allophones, les données du **tableau 9** laissent voir que la situation s'est inversée au cours des dix dernières années. En 1988, le taux de mobilité linguistique vers le français était de 36,6 p. 100 contre 48,3 p. 100 vers l'anglais. La situation a basculé en 1992. En 1997, les taux de mobilité linguistique sont de 45,8 p. 100 vers le français et de 30,4 p. 100 vers l'anglais. Depuis deux ans, on observe une diminution de la mobilité linguistique tant vers le français que vers l'anglais. Cependant, l'écart en faveur du français ne cesse d'augmenter : la part de la mobilité totale qui se fait vers le français augmente régulièrement depuis 1988 et la proportion se situe à 62,6 p. 100 en 1997.

1. Il s'agit des étudiantes et des étudiants réguliers, de citoyenneté canadienne, qui résident au Québec.

Tableau 8
Répartition de l'effectif étudiant universitaire régulier, de citoyenneté canadienne et résidant au Québec selon la langue maternelle¹ et la langue d'enseignement, ensemble du Québec, automnes 1988 à 1997 (en %)

Langue maternelle	Langue d'enseignement	1988	1991	1994	1997
Français	Français (%)	94,5	95,0	94,9	94,3
	Anglais (%)	5,5	5,0	5,1	5,7
	(N)	159 589	163 917	159 130	143 132
Anglais	Français (%)	6,6	6,6	6,9	6,7
	Anglais (%)	93,4	93,4	93,1	93,3
	(N)	23 737	23 636	22 371	18 305
Autre	Français (%)	38,2	42,2	47,8	48,0
	Anglais (%)	61,8	57,8	52,2	52,0
	(N)	8 105	8 305	9 344	9 527
Total ²	Français (%)	81,2	81,2	82,2	82,4
	Anglais (%)	18,8	17,9	17,8	17,6
	(N)	191 965	196 017	190 975	171 144

1. La catégorie «Autre» comprend les étudiantes et les étudiants qui ont déclaré une langue maternelle différente du français et de l'anglais.

2. Les étudiantes et les étudiants dont on ne connaît pas la langue maternelle sont inclus dans le total : ils représentent moins de 1 p. 100 de l'effectif.

Source : Ministère de l'Éducation, Direction des statistiques et des études quantitatives, fichiers du système RECU.

Tableau 9
Taux de mobilité linguistique des étudiantes et des étudiants universitaires réguliers allophones¹, de citoyenneté canadienne et résidant au Québec, ensemble du Québec, automnes 1988 à 1997 (en %)

Année	Mobilité vers le français (%)	Mobilité vers l'anglais (%)	Mobilité totale (%)	Proportion de la mobilité totale qui se fait vers le français (%)	Nombre d'étudiants et d'étudiantes allophones
1988	36,6	48,3	84,9	43,1	8 105
1989	38,2	48,1	86,3	44,3	8 294
1990	39,6	46,9	86,5	45,8	8 103
1991	41,6	43,9	85,5	48,9	8 305
1992	45,3	40,0	85,3	53,1	8 629
1993	47,5	36,6	84,1	56,5	9 181
1994	47,5	34,8	82,3	57,7	9 344
1995	47,8	32,2	80,0	59,8	9 849
1996	47,5	31,2	78,7	60,4	10 285
1997	45,8	30,4	76,2	62,6	9 527

1. Les étudiantes et les étudiants allophones sont celles et ceux qui ont déclaré une langue maternelle différente du français et de l'anglais.

Source : Ministère de l'Éducation, Direction des statistiques et des études quantitatives, fichiers du système RECU.

Conclusion

De façon générale, la mise à jour des données pour la période de 1995-1996 à 1997-1998 confirme les tendances observées par le Comité interministériel sur la situation de la langue française en 1996 pour le secteur de l'éducation. L'évolution de l'effectif de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire montre une légère croissance de l'effectif qui étudie en anglais et une stabilisation autour de 80 p. 100 de la proportion d'allophones qui fréquentent l'école francophone. Cette évolution confirme que l'école a atteint la vitesse de croisière de la Charte de la langue française et que l'évolution de l'effectif dépendra essentiellement de la fécondité, tant du côté francophone que du côté anglophone. Quant aux

pratiques linguistiques des élèves allophones, le taux de mobilité linguistique vers le français dépasse celui vers l'anglais depuis 1995-1996 et l'écart entre les deux taux a continué de croître jusqu'en 1997-1998.

À l'enseignement collégial, par contre, on observe depuis 1995 un changement de tendance pour ce qui est du choix de la langue d'enseignement au collégial des nouveaux inscrits allophones. Après avoir fortement augmenté de 1981 à 1994, la proportion d'élèves allophones qui optent pour le français à l'enseignement collégial a diminué de 1995 à 1997. Des données provisoires pour l'automne 1998 indiquent cependant une légère augmentation par rapport à 1997. Par contre, la proportion d'élèves allophones qui ont étudié en français au secondaire et qui choisissent le français au collégial a poursuivi sa diminution jusqu'en 1998. Cette baisse a cependant fortement ralenti depuis 1996. Peut-être allons-nous assister, au cours des prochaines années, à une stabilisation du phénomène, maintenant que les élèves visés auront dorénavant fait leurs études primaires et secondaires sous le régime de la Charte de la langue française. Par ailleurs, le taux de mobilité linguistique vers le français de l'ensemble des élèves allophones des établissements d'enseignement collégial dépasse le taux de mobilité linguistique vers l'anglais depuis 1996.

L'augmentation de la proportion d'allophones qui choisissent d'étudier en français à l'université que l'on observait depuis 1988 s'est poursuivie jusqu'en 1997. Quant au taux de mobilité linguistique des étudiantes et des étudiants allophones du Québec vers le français, il dépasse celui vers l'anglais depuis 1992.

Bref, dans l'ensemble, le bilan de la situation linguistique dans le secteur de l'éducation évolue dans un sens favorable au français. Pour ce qui est des nouveaux inscrits allophones à l'enseignement collégial, nous serons mieux en mesure d'évaluer leur situation dans un an ou deux.

Pour renseignements

Claude St-Germain (418) 644-5709

Bulletins statistiques déjà parus :

LESPÉRANCE, André. *Le niveau de diplomation à la sortie de l'enseignement*, n° 1, novembre 1997.

DEMERS, Marius. *Rémunération et temps d'enseignement dans l'enseignement public primaire et secondaire (1^{er} cycle) ; une comparaison Québec – pays de l'OCDE*, n° 2, novembre 1997.

DEMERS, Marius. *La dépense d'éducation par rapport au PIB; une comparaison Québec - pays de l'OCDE*, n° 3, juin 1998.

MAHEU, Robert. *La diplomation à l'enseignement secondaire, collégial et universitaire en 1995 : une comparaison Québec – pays de l'OCDE*, n° 4, juin 1998.

BEAUCHESNE, Luc. *Élèves diplômés au secondaire et au collégial : analyse sociodémographique*, n° 5, juin 1998.

ST-GERMAIN, Claude. *Une comparaison internationale des résultats des élèves québécois en mathématique et en sciences*, n° 6, juin 1998.

FOUCAULT, Diane. *L'évolution de la situation scolaire de la population autochtone du Québec*, n° 7, septembre 1998.

DEMERS, Marius. *La rentabilité du diplôme*, n° 8, novembre 1998.

OUELLETTE, Raymond. *Prévisions de l'effectif enseignant des commissions scolaires de 1996-1997 à 2008-2009*, n° 9, février 1999.